Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260331-DELIB_2026_17-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

24 mars 2026

L'An deux mille vingt six
Le 31 mars à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary COXALL PHILIPPE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents : Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Olivier MORVAN, Pauline PERROT, Matthieu APPLINCOURT, Myriam HELIAS, Gourhant LE GAC, Véronique TANGUY CHATAL, Mickaël POITOU, Karine PICHON, Stéphane LOUVERGNEAUX, Sonia OLU, Arnaud PIRIOU, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Flavie MORVAN, Maxime FASTREZ PIRIOU, Fanny GALLAND, Vincent BROUARD, Maryline LE GRAET, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Valérie BERVIL, Patrick DURVICQ, Magali DREZEN.

Absents excusés : Ludovic RAULLIN qui a donné à Pascal PRIGENT

Absents :

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2026-17

Objet :

Affaires générales – Constitution des représentants de la collectivité au sein du CST

Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le nombre de représentants de la collectivité (titulaires et suppléants) au sein du CST. Cette délibération est nécessaire car elle impacte l'organisation des instances paritaires de la commune (CAP catégorielles et CCP).

- Une fois le nombre de sièges fixé, le Maire désigne nominativement les élus qui siègeront par voie d'arrêté. Le Conseil Municipal ne vote pas sur les noms des personnes, c'est une prérogative du Maire en sa qualité d'autorité territoriale.

Madame le Maire propose de fixer à 6 le nombre de représentants élus :

- 3 Titulaires : Mary Coxall-Philippe, Céline Houberdon et Karine Pichon
-3 Suppléants : Vincent Brouard, Arnaud Piriou et Sonia Olu

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal fixe à 6 la composition des représentants du CST.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 31 mars 2026,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline HOUBERDON

Le Maire,
Mary COXALL-PHILIPPE